Cérémonie des majors

Faculté de droit de Limoges

13 novembre 2026

Madame la Doyenne,

Mesdames, Messieurs les enseignants et étudiants,

Mesdames, Messieurs les personnalités en vos grades et qualités,

Tout a commencé le lundi 12 octobre dernier par la réception d'un mail flattant habilement mon égo : « nous sommes à la recherche (…) d'une personnalité du monde juridique et nous serions très honorés si vous acceptiez d'intervenir (…) ».

Je ne pouvais que répondre favorablement à cette sollicitation de Madame la Doyenne pour cette cérémonie des majors et lui demandais qu'elle était la commande. Mon cursus universitaire, son apport à mon choix professionnel et tout au long de ma carrière, telle est l'attente, si j'ai bien compris.

Bonne nouvelle, même si le corps des magistrats de tribunal administratif et de cour administrative d'appel est un corps de sortie de l'ENA, désormais Institut national du service public, je ne suis pas un produit Science Po Paris - ENA mais bien un ancien étudiant de l'université. Bien plus, alors que les fonctions de chef de juridiction sont plutôt occupées par des énarques, je suis la preuve vivante qu'un cursus universitaire permet d'accéder au statut envié de « personnalité du monde juridique »…

Mauvaise nouvelle, je ne suis pas sûr d'être légitime pour m'adresser à un parterre de « majors », moi qui ai donné quelques sueurs froides à mes parents quant à mon orientation et mes capacités à poursuivre avec succès des études supérieures !

Il faut certes remonter dans le temps, à une époque où l'ordinateur n'était pas répandu, le téléphone portable inexistant ; c'est dire si je suis vieux et si vous allez souffrir à m'entendre dérouler l'apport de mon cursus universitaire « tout au long de ma carrière » !

1. Mon inscription à la faculté de droit de l'université Paris X-Nanterre est d'abord une tentative d'éviter les foudres paternelles à la suite de mon 2ème échec au baccalauréat scientifique que je préparais, il est vrai sans faire de mathématiques et de sciences physiques, ce qui handicape sérieusement dans cette filière. C'est donc par une première année de capacité en droit que j'ai rencontré le droit, tout en m'inscrivant parallèlement et en candidat libre - mon ancien lycée ne voulant plus entendre parler de moi – au baccalauréat sciences économiques et sociales que, je lève le suspense, j'ai obtenu.

Cette année a été déterminante : j'ai aimé le droit constitutionnel, le droit de la famille, l'histoire du droit. Je le dis maintenant pour ne pas y revenir : la personnalité, la qualité des enseignants sont évidemment essentielles et j'ai eu la chance de rencontrer alors des universitaires qui m'ont passionné. J'ai poursuivi la seconde année de capacité en droit tout en m'inscrivant, avec mon bac en poche, en première année de licence. J'avais trouvé ma voie, j'y étais à l'aise, bénéficiant, si vous me permettez cette expression, d'un coup d'avance, la première année de capacité m'ayant fait découvrir l'essentiel de la première année de licence puis la seconde année de capacité en droit, une bonne partie de la deuxième année de licence, notamment le droit administratif. Je cumulais ensuite l'année de licence et l'IPAG.

Clairement, à ce stade, mon choix était fait de me diriger vers le droit public, mes résultats y étaient très respectables et j'envisageais les concours de la fonction publique. Je pensais d'autant plus à ces concours que, à l'époque, les jeunes hommes étaient soumis au service militaire et que, avec le retard accumulé au lycée, je ne pouvais plus obtenir de report d'incorporation, la science médicale militaire ayant par ailleurs estimé, en dépit de mes défauts, que je ne pouvais pas être exempté de cette obligation…

Rassurez-vous, je passe sur mes souvenirs de guerre, sauf pour vous indiquer qu'au bout de 2 mois sous les drapeaux, l'armée s'est rendu compte que j'étais bon à rien et m'a réformé.

Je m'étais toutefois inscrit en maitrise de droit public la même année, ce qui fait que j'ai péniblement obtenu cette 4ème année, étant également précisé que j'avais réussi le concours d'entrée des Instituts régionaux d'administration et que j'étais donc étudiant à Nanterre et élève fonctionnaire à l'IRA de Metz simultanément.

Nommé attaché d'administration centrale au ministère de l'économie et des finances, je commençais une carrière d'économiste aussi inattendue que brève à la direction de la Prévision, direction d'études économiques où ma seule compétence tenait peut-être à mon homonymie avec Patrick Artus, ancien élève de Science Po et de Polytechnique, alors chef des études économiques à la Banque de France. C'est justement en raison de perspectives incertaines dans cette direction du ministère que je suis revenu à l'université de Nanterre pour y obtenir un DEA de droit public économique.

Finalement c'est le service juridique de l'agent judiciaire du Trésor qui me recruta ensuite pour des consultations de droit public au sein d'une structure comme l'administration sait en créer, « la mission des études et des consultations », où je rédigeais des notes pour la direction du budget, du Trésor et d'autres directions ou des consultations pour d'autres ministères.

Une période enrichissante par l'intérêt des dossiers traités, des contentieux suivis, et une opportunité de devenir chargé d'enseignement à l'université Paris XII - Val de Marne.

J'ai alors 30 ans, attaché principal au service juridique de l'agence judiciaire du Trésor, et pense à m'installer en province. Je tente le concours alors dit exceptionnel de recrutement de conseiller de tribunal administratif et, en 1993, je suis titularisé conseiller de tribunal administratif et affecté au tribunal administratif (TA) de Caen. Je n'insiste pas sur une thèse de doctorat jamais soutenue en raison du métier, des activités accessoires et de la vie personnelle -femme et enfants- et, sans doute, d'un manque de volonté.

La période des études universitaires s'est ainsi définitivement achevée.

2. S'ouvre alors une période de quasiment 30 ans d'errance à travers la France, au gré de l'obligation statutaire de mobilité, de mutation et de promotion : conseiller à Caen, premier conseiller à Poitiers et Nantes, président de chambre, d'abord au tribunal administratif d'Orléans puis de Poitiers, ensuite à la cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux.

Mais ces décennies sont aussi celles de la participation au travail universitaire ; 30 ans d'enseignements universitaires. Des travaux dirigés de deuxième année à l'intervention ponctuelle en Master 2, ma présence fut à peu près permanente au sein des universités de Caen, où je fus même pendant trois ans maître de conférences associé, et de Poitiers notamment.

Le conseil de la faculté de droit de Poitiers m'accueillit en son sein pendant un mandat en qualité de personnalité extérieure, renouvelé et auquel je mis fin à l'occasion de mon affectation comme président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux en 2020, ma participation effective aux conseils de la faculté, enrichissante pour mieux comprendre le fonctionnement de l'université, me paraissant devenue incompatible avec cette affectation géographique.

Si certains collègues magistrats estiment devoir se concentrer exclusivement sur leur activité juridictionnelle, j'ai toujours pensé que notre métier de juge nous permet d'apporter témoignage de notre pratique du droit à travers les enseignements que les universités nous proposent, d'ailleurs, souvent de dispenser.

Mais cette proximité entre le magistrat administratif et l'université prend aussi d'autres formes que l'enseignement : en charge pendant les sept premières années de mes fonctions de conseiller, au TA de Caen, de la responsabilité hospitalière, j'y accueillis un futur médecin qui soutint sa thèse sur 10 ans de responsabilité hospitalière et fus bombardé membre du jury de sa thèse de doctorat en médecine. Heureusement pour les patients, il se dirigeait vers la médecine légale…

Parallèlement aussi, les diverses fonctions occupées par un magistrat administratif, rapporteur ou rapporteur public, permettent de publier dans des revues juridiques des notes, articles ou conclusions. Une trentaine de mes contributions ont ainsi été accueillies à la RFDA, l'AJDA, au recueil D, au JCP, etc. J'ai notamment tenu la chronique de la jurisprudence de la CAA de Nantes de l'AJDA pendant quelques années. Là encore c'est un dialogue entre le praticien du droit et les universitaires voire, on l'espère secrètement, les étudiants…

Enfin, il faut ajouter la participation à de nombreux colloques ou journées d'études qui donnent l'occasion de s'extraire de nos dossiers un peu arides et de prendre de la hauteur, de réfléchir et de mieux appréhender les réflexions doctrinales voire les évolutions jurisprudentielles en gestation.

Après la participation vient le temps de l'impulsion !

3. L'âge aidant, un peu d'expérience et beaucoup de chance m'ont permis d'être nommé président du tribunal administratif de Limoges le 1er mars 2023.

Les fonctions de chef de juridiction ne sont guère compatibles avec une activité soutenue d'enseignement. Ma mission est désormais différente.

Il s'agit d'abord de répondre aux souhaits de la faculté d'identifier des collègues susceptibles d'apporter leur concours aux enseignements (la nouvelle génération qui a vocation à entretenir ce dialogue entre le praticien et le théoricien), aux examens et à leur préparation. On peut ainsi citer les cours donnés à l'IEJ pour la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA.

Je crois qu'entre la faculté de droit et de sciences économiques de Limoges, à travers ses représentants les plus éminents, et le tribunal administratif les rencontres sont institutionalisées, fréquentes même. Je cite, bien sûr, à nouveau les enseignements, la clinique du droit qui permet d'accueillir au tribunal des étudiants de Master pour des audiences fictives, la participation du tribunal au Fab-lab et l'élaboration en cours d'un projet autour des contentieux sociaux avec des étudiants de Master. Il ne faut pas oublier non plus les stages que nous proposons aux étudiants d'un niveau Master 2, de préférence de droit public, qui leur offrent la possibilité de traiter des dossiers, comme le ferait un magistrat, et qui, je crois, leur donnent de bonnes opportunités pour la poursuite de leur formation ou l'entrée dans le monde professionnel. Enfin, ce sont aussi des étudiants de l'université qui postulent pour nos postes d'assistant de justice.

Notre collaboration, ce sont aussi des partenariats pour les moments forts du droit : Nuit du droit, colloque des Entretiens d'Aguesseau, remise du prix de thèse d'Aguesseau, rencontre de fin d'année et cérémonie des majors ! C'est parfois, comme j'ai pu le faire en matière de médiation, des contributions à des ouvrages collectifs, publiés notamment par des presses universitaires.

Nous donnons à la faculté de droit ; elle nous donne en retour et j'ai justement à l'esprit la très belle Journée d'étude sur les 10 ans de la médiation administrative qui s'est tenue au sein du tribunal administratif le 9 octobre dernier, avec une synthèse de nos échanges par Mme la professeure Hélène Pauliat, que je remercie à nouveau.

Mon rôle, aujourd'hui, ma fierté même, s'est de maintenir et de développer, si cela est encore possible, le lien indestructible entre la faculté et le tribunal.

Voilà, vous l'avez compris, je suis rentré à l'université, comme vous, à une vingtaine d'années et je suis encore là, à l'université, presque 45 ans plus tard ! Certains d'entre vous pensaient peut-être en être débarrassés prochainement ; l'avenir le dira.

4. Je ne voudrais pas terminer mon propos sans précisément aborder l'essentiel : l'avenir, votre avenir chers étudiants.

Le président du tribunal administratif est un haut fonctionnaire, astreint à une obligation de réserve. Et cette obligation est d'autant plus forte que le tribunal a pour mission de juger les actes des autorités publiques. Je vais toutefois m'exprimer un peu librement dans cette enceinte.

Le monde d'aujourd'hui est un monde perturbé. Les impérialismes s'expriment sans retenue. La Chine nous noie sous des produits manufacturés médiocres et un réseau social addictif et abêtissant pour les jeunes mais pas qu'eux, la Russie étend son emprise géographique sans considération du droit international en Europe même et tente de déstabiliser, par des attaques notamment informatiques, nos institutions, les Etats-Unis, que nous pensions proches, publient une carte du pays englobant le Canada, le Groenland et les Antilles françaises et fragilisent les institutions et organisations internationales alors que, par leur suprématie informatique, ils paralysent la vie quotidienne de juges de la cour pénale internationale.

En France, les récents évènements, en particulier à Limoges, montrent la tension sociale et les juristes que vous êtes savent que si le premier ministre, ou le gouvernement, détermine et conduit la politique de la Nation, il est aujourd'hui largement bridé par une absence de majorité parlementaire. Les élections à venir sont sources, pour beaucoup, de préoccupation. Les juridictions, notamment le tribunal administratif de Limoges, à l'occasion d'ordonnances relatives à des décisions prises pour prévenir les débordements en marge des manifestations de ces dernières semaines, ont fait l'objet d'attaques ciblées et nominatives sur les réseaux sociaux.

Des forces, externes et internes, remettent donc en cause les principes démocratiques qui résultent de notre histoire et de notre Constitution.

Le vice-président du Conseil d'Etat Didier Tabuteau, qui a quitté ses fonctions cette année, disait, il est vrai qu'outre l'ENA il était ancien élève de l'école Polytechnique et docteur en droit habilité à diriger les recherches, que la démocratie repose sur deux piliers : la science et le droit.

La science c'est à côté, le droit c'est ici.

Parce que vous êtes des juristes et des économistes, parmi les meilleurs, vous avez une ardente obligation : celle de veiller pour les temps prochains à la solidité de ce pilier.

Gardez le cap.

Je vous remercie.

Didier ARTUS

13/11/2026